apportera un obstacle peut-être insurmontable à la réalisation du projet. Que l'on considère depuis combien d'années changement de gouvernement est projeté. Comme a su le faire remarquer l'hon. membre dont le siège est près du mien, c'est une mesure dont il est depuis longtemps question. Il nous a démontré que depuis très longtemps elle avait attiré l'attention de presque tous ceux qui ont quelque intérêt dans les affaires publiques de ce pays. Pour corroborer l'assertion de mon hon. ami, je n'ai qu'à citer une des résolutions proposées en cette chambre, il y a plusieurs années, par un hon, membre de mes amis que chacun de vous est aise de voir à sa place accoutumée, je vous parle de mon hon. ami M. MATHEson. En 1855, il proposa une série de résolutions contre le principe électif, et ainsi qu'on va le voir, la dernière est conque dans un langage prophétique dont l'expérience nous a appris à connaître la vérité.

8. Résolu,—Que le sujet d'une union de toutes les provinces brianniques américaines ayant occupée l'attention du public depuis des années, il serait manifestement inopportun de compliquer les arrangements futurs en changeant la constitution d'une de ces provinces, changement qui n'est pas demandé et qui de l'avis de cette chambre ne serait pas acceptable pour les autres. Le conseil est en conséquence d'opinion que tout acte à ce sujet serait prématuré autant qu'inopportun."

Mon hon. ami entrevoyait alors ce qui est à la veille de se réaliser, une union de ces provinces; il présageait aussi que le système électif, s'il était appliqué à cette branche de la législature, pourrait créer des difficultés. Il est en effet une difficulté, mais il faut la surmonter ; il est un obstacle, mais il faut le franchir. Les objections personnelles soulevées par mon hon. ami de la division de Niagara sont des moins valables. Ce n'est pas oe que mon hon, ami près de moi ou mon hon. ami devant moi ont pu dire ou penser autrefois qu'il s'agit maintenant de considérer. Nous sommes tous plus ou moins exposés à oes sortes d'attaques; mais heureusement Pour moi, il y a trop peu longtemps que je me auis jeté dans la vie publique, où je n'ai encore joué qu'un rôle bien peu marquant, pour être exposé, autant que beaucoup d'autres, à ces accusations. Je crois, néanmoins, que nous devons passer par dessus toutes oes choses. Quant à moi, je suis disposé à oublier tout ce qu'un hon. membre Peut avoir fait en d'autres circonstances pour ne m'occuper que de la question de savoir si la confédération projetée est à désirer; si

nous la désirons par affection pour les institutions monarchiques; comme sujetade l'empire britannique et pour perpétuer notre alliance avec l'Angleterre ? En ce faisant, nous renonçons à nos objections sur ce point et sur tout autre pour assurer le succès du principe Voilà bien des années que cette confédération est demandée, et jamais elle n'a été aussi près de s'accomplir qu'à présent ; jamais elle fut à l'état de possibilité comme aujourd'hui. Après des années d'anxiété, de troubles et de difficultés, la réalisation du projet est jugée possible, et parce que j'y trouve à redire sur tel ou tel point, dois-je m'évertuer à le faire rejeter? Il est bien certain qu'au début les rousges du système fédéral ne fonctionneront pas parfaitement, mais, comme pour touto autre chose, on parviendra, avec le temps, à remédier à leurs défauts. Il en a été ainsi à l'égard de l'union de 1840. Les Bas-Canadiens curent à se plaindre de ce que la langue française était exclue du parlement provincial; ce grief, qui faisait en même temps l'office d'entrave, donna lien à des remontrances, et qu'en est-il résulte? Ces remontrances eurent l'effet de faire réparer cette injustice, ear l'usage des deux langues fût ensuite permis. Plus tard, le peuple voulut que cette chambre devint élective. On a eu peut-être tort de satisfaire à cette volonté, mais il n'en a pas moins obtenu le changement qu'il demandait. Qu'est-ce qui empêcherait que la même chose pût se faire sous la confédération? Il sera fait droit à toute demande de changement devenu nécessaire. A mon sens, il serait inconsidéré autant qu'impolitique de rejeter le projet, parce que sur tel ou tel point, ou dans tel détail, il ne rencontre pas exactement nos vues. Est-il une union entre deux pays, ou même une simple association de deux individus, qui ait pu durer sans qu'il y ait eu concessions de part et d'autre? Que les hons, messieurs qui ont eu le bonheur de se lier conjugalement, et qui, naturellement, peuvent parler par expérience, nous disent si une union peut être heureuse ou durable sans que les conjoints se fassent de mutuelles concessions? (Ecoutem! écoutem! et rires.) Si vous voulem l'union, il faut se résigner volontiers aux concessions et à ne pas persister dans l'obtention de ce qui peut paraître mieux que ce qui nous est offert. Sans cela, toute union est impossible et le sera toujours. Ce qu'il faut c'est de la telérance et des concessions. J'ai l'espoir et la conviction